

Arrêté N° MA-ART-2022-191

OBJET : Arrêté de stationnement rue du Docteur Tillaux, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay afin d'assurer la circulation du bus de la Compagnie Créa

Le Maire de les Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant la demande présentée par la Compagnie Créa visant à interdire le stationnement rue du Docteur Tillaux, entre la rue de Verdun et la rue du 11 Novembre à Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay afin de permettre la bonne circulation du bus le mercredi 23 novembre 2022 après-midi

ARRÊTE

Article 1 – Le stationnement est interdit rue du Docteur Tillaux, entre la rue de Verdun et la rue du 11 Novembre le mercredi 23 novembre à partir de 13h à 18h.

Article 2 – La signalisation réglementaire est mise en place par la commune.

Article 3 - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie selon les lois en vigueur.

Article 4 - Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 - L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La Compagnie Créa
- Monsieur le Chef de brigade de gendarmerie des Monts d'Aunay,
- Monsieur le directeur de l'ARD,
- Monsieur le Chef du Centre de Secours
- Le responsable des Services Techniques,
- La Directrice Générale des Services,
- Le service voirie de Pré-Bocage,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait aux Monts d'Aunay, le 3 novembre 2022.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON

